

**Extrait du Registre des Délibérations
Comité Syndical
Séance du 24 juin 2026**

Date de la convocation : 15 juin 2026

ETAIENT PRESENTS :

Membres Titulaires :

Jean-Pierre LANNES, *Président*

Thierry CARRERE, Bernard PEYROULET, *Vice-Présidents*

Jean-Patrick BAZILE, Claude BORDE-BAYLACQ, Partick BURON, Nathalie CABANNES, Frédéric CLABÉ, Antoine DRACHSLER, Philippe FAURE, Natalie FRANCO, Marc GAIRIN, Philippe LABORDE-RAYNA, Didier LARRAZABAL, Alain TREPEU.

Membres Suppléants :

Claude CASSOU-LALANNE (a suppléé Virginie CASTEROT), Pierre HAMELIN (a suppléé Michel BERNOS), Frank LAMAS (a suppléé Jérôme MARBOT).

ETAIT REPRESENTÉ :

Jean-Michel BALEIX a donné pouvoir à Jean-Pierre LANNES.

ETAIENT EXCUSES/ABSENTS :

Emilie ALONSO, Jean-Marc ARBERET, Marie-Pierre CABANNE, Emmanuelle CAMELOT, Christine CONTE, Véronique HOURCADE-MEDEBIELLE, Jean LACOSTE, Ivan LANTA, Virginie LEENKNEGT, Marie-Claire NÉ, Karine PÉRÉ, Frédéric PLANELLS.

Secrétaire de séance : Thierry CARRERE

**N° 2 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS
DU SYNDICAT MIXTE DU GRAND PAU
A L'AGENCE D'URBANISME ATLANTIQUE & PYRENEES**

Rapporteur : Bernard PEYROULET

Mesdames, Messieurs,

L'Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées (AUDAP) est un outil local d'ingénierie publique dans les domaines de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. Elle intervient pour le compte des territoires adhérents sur des missions d'étude, d'observation territoriale, d'animation de réflexions stratégiques, de réalisation de documents de planification (SCoT, Plans de Déplacements Urbains, ...), de pédagogie...

L'Agence compte des membres de droit (Etat, Région Nouvelle-Aquitaine, Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques, Communautés d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées et Communauté d'agglomération Pays Basque), des membres actifs (établissements publics de coopération intercommunale situés sur les territoires du sud aquitain et des pays de l'Adour, Syndicats Mixtes de SCoT, de Mobilité, Pôle métropolitain du Pays de Béarn...), des membres simples (acteurs de la ville et des territoires, organismes chargés d'une mission de service public ou d'intérêt général) et des membres associés (communes intégrées à un EPCI membre de l'agence).

Les membres de l'AUDAP ont approuvé, lors de l'assemblée générale extraordinaire du 4 juillet 2025, un « Contrat-Projet Horizon 2026/2031 » pour une durée de six ans. Celui-ci réaffirme le statut d'ingénierie publique de l'AUDAP au service des territoires du Sud Aquitaine, y compris dans sa dimension transfrontalière.

Le Contrat-Projet 2026-2031 de l'AUDAP affirme l'engagement de l'agence pour « orienter les territoires dans les défis des Transitions (écologiques, sociales et économiques) et l'Adaptation » en s'appuyant sur la nécessité de prendre soin du triptyque reliant le vivant et la nature (en tant que tels et pour les services rendus), les individus/habitants (pratiques, usages, perceptions...) et le territoire (socle, ressources...).

Dans un contexte général de maîtrise des ressources publiques et d'optimisation budgétaire, les parties ont souhaité signer une Convention-Cadre Triennale portant sur la période 2026-2028, permettant d'associer la planification à moyen terme des missions de l'agence, déterminées avec et pour ses membres, et la nécessaire prévisibilité de leurs ressources financières. Au terme de cette première période triennale, un bilan à mi-parcours (en 2028) sera réalisé avec les membres pour orienter les travaux de la seconde partie du Contrat-Projet, 2028-2031.

Le Syndicat mixte du Grand Pau a acté son partenariat avec l'AUDAP par délibération du 21 janvier 2026.

Il convient de désigner les représentants du syndicat qui siègeront à l'Assemblée Générale de l'AUDAP.

Les candidatures suivantes sont proposées :

- titulaire : Thierry CARRERE
- suppléant : Bernard PEYROULET

En vertu de l'article L. 2121-21 du CGCT, le comité syndical peut décider, à l'unanimité, de procéder à un vote au scrutin public pour ces désignations.

Il appartient au Comité syndical de bien vouloir se prononcer sur la désignation des représentants du Syndicat Mixte du Grand Pau à l'Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées.

En vertu de l'article L. 2121-21 du CGCT, le comité syndical décide, à l'unanimité, de procéder à un vote au scrutin public.

Monsieur Thierry CARRERE est désigné représentant titulaire du Syndicat mixte du Grand Pau pour siéger à l'Assemblée générale de l'AUDAP. Monsieur Bernard PEYROULET est désigné représentant suppléant.

2 abstentions

Conclusions adoptées

Suivent les Signatures

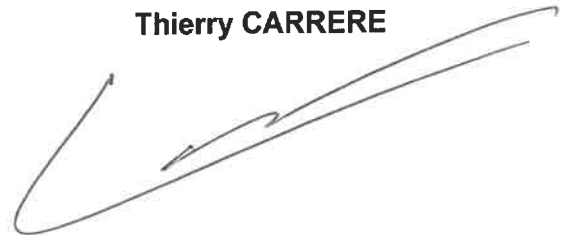
Pour Extrait Conforme,

Le Président,

Le secrétaire de séance,

Jean-Pierre LANNES

Thierry CARRERE



Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le



ID : 064-200014462-20260624-D02_20260624-DE